

Home médicalisé du Gibloux

026 411'81'81 (secrétariat home) – 026 411'81'59 (Foyer de jour)
direction@homedugibloux.ch - www.homedugibloux.ch - foyerdejour@homedugibloux.ch

Tarifs journaliers 2019

FOYER DE JOUR

Niveaux de soins RAI (à charge de la caisse maladie)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
9.--	18.--	27.--	36.--	45.--	54.--	63.--	72.--	81.--	90.--	99.--	108.-

A charge du hôte

CHF 50.-- y compris repas de midi et boissons

A charge de l'Etat de Fribourg

Selon convention entre le Foyer de jour et le Service de la prévoyance sociale

- Le foyer de jour est ouvert le **lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi**, de **09h30 à 17h30**, exceptés les jours fériés.
- Tout accueil au Foyer de jour nécessite au préalable le dépôt d'une **demande d'admission** ainsi qu'un **certificat médical** rempli par le médecin traitant du hôte.
- Avant tout accueil au Foyer de jour, une **rencontre préalable** est organisée à des fins de coordination.
- Le **niveau de soins et accompagnement** est établi par l'infirmier chef, il est attesté normalement par le médecin traitant du hôte, à défaut par le médecin répondant du Foyer de Jour/Home; l'évaluation RAI, envoyée à la caisse maladie, est commentée au hôte (à défaut à son répondant).
- Pour les personnes au bénéfice d'une **rente complémentaire à l'AVS/AI**, le coût y compris les transports, à l'exception des repas, est couvert par la Caisse cantonale de compensation (pour toute démarche, veuillez vous adresser à Pro Senectute, ☎ 026 347 12 40 site www.pro-senectute.ch).
- Lors des sorties (avec le bus du home) et activités à la cafétéria du home, les boissons sont à la charge du hôte, ainsi que les repas au restaurant. Aucune déduction n'est admise sur le prix de la journée.
- Les **transports** du domicile au foyer de jour (et retour) sont organisés par vos soins.